

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 janvier 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, en 1985, le gouvernement conservateur a laissé tomber les provinces de l'Atlantique. Cette région n'a pas été au rang des priorités et les politiques économiques de ce gouvernement n'ont pas permis le développement des provinces de l'Est.

Dernièrement, le ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew) se vantait d'une entente signée de \$30 millions pour le développement du Nouveau-Brunswick. En 1975, sous la précédente entente fédérale-provinciale avec le Nouveau-Brunswick, le montant octroyé avait été de \$30.2 millions. En 10 ans, non seulement le Nouveau-Brunswick n'a-t-il pas bénéficié d'augmentation, mais il a subi une perte. Si on compare avec une autre province canadienne, l'entente fédérale-provinciale de 1985 que cette province a signée est de \$350 millions, soit une augmentation de 200 p. 100 sur l'entente de 1975.

Monsieur le Président, comment se fait-il que certaines provinces du Canada ont des augmentations de 200 p. 100 et que le Nouveau-Brunswick subisse une diminution? Je crois que le Nouveau-Brunswick méritait et mérite une augmentation dans la même proportion. C'est bien une preuve que les provinces de l'Atlantique ne sont pas aussi importantes aux yeux de ce gouvernement et c'est certainement, monsieur le Président, un signe que la représentation du Nouveau-Brunswick au sein du Cabinet est très faible et est surtout nettement insuffisante.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ACCUSATIONS DE HARCÈLEMENT SEXUEL PORTÉES PAR
DES FEMMES AGENTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): En fin de semaine dernière, six femmes agents de police ont, sous le couvert de l'anonymat, dévoilé à un journal de Vancouver les harcèlements sexuels dont elles ont été victimes au sein de la Gendarmerie royale. Les sollicitations et les blagues de mauvais goût dont elles ont parlé permettent de comprendre le taux consternant de démissions parmi les agents féminins qui est de cinq fois plus élevé que parmi leurs collègues masculins. Si cet état de choses révèle l'existence d'attitudes phalocrates dans la Gendarmerie royale, ces attitudes influencent-elles sur l'exécution quotidienne de ses fonctions?

● (1405)

Dans notre rapport de 1982 au Parlement sur les mauvais traitements infligés aux femmes, nous recommandions que les agents de police subissent une formation particulière pour régler plus efficacement ce problème et nous réclamions une promotion sociale pour recruter un plus grand nombre d'agents féminins. Les agents de la Gendarmerie ne doivent pas être sexistes mais sensibles aux problèmes des femmes s'ils veulent intervenir efficacement quand surviennent les actes de violence au foyer et les outrages aux mœurs dont sont victimes les enfants.

Si l'attitude phalocrate et les menaces des officiers supérieurs incitent les femmes à démissionner de la Gendarmerie royale, la situation devient intolérable. Il ne suffit pas que le solliciteur général (M. Beatty) demande une enquête intérieure sur ces griefs. Il doit veiller à ce que l'enquête soit objective et que les femmes qui ont fait partie de la Gendarmerie soient interrogées pour connaître les raisons qui les ont incitées à démissionner. On devrait sensibiliser à la question les agents qui ont de l'expérience ainsi que les nouvelles recrues tout en faisant porter l'accent sur les droits des femmes, conformément au rapport de 1982. Il faudrait encourager les femmes à porter plainte et établir des procédures de grief équitables.

M. le Président: Je regrette de signaler à la députée que son temps de parole est expiré.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE
DE L'UKRAINE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, le 22 janvier 1918, l'Ukraine devenait une démocratie souveraine et autonome. Deux jours après la proclamation de l'indépendance, la Rada centrale, à Kiev, adoptait une loi établissant l'autonomie nationale et individuelle des minorités. C'était la première proclamation du genre dans l'histoire contemporaine.

Le 22 janvier 1919, l'Ukraine proclamait la réunification des territoires occidental et oriental dans l'État ukrainien. Après des siècles d'injustice sous le joug étranger, l'Ukraine entraînait finalement dans le concert des nations et y prenait sa juste place en tant que partenaire égale.

La liberté de l'Ukraine fut toutefois de courte durée. Au bout de quatre années à peine, son peuple fut encore une fois assujéti à l'État russe dominant dirigé par un régime communiste répressif. Nous avons parfois tendance à tenir pour acquises les libertés dont nous jouissons au Canada mais il suffit d'évoquer l'adversité et les luttes qui ont déchiré l'Ukraine pour apprécier notre chance d'être Canadiens.

C'est la promesse de liberté et de justice qui a attiré des Ukrainiens au Canada. C'est la réalisation de cette promesse qui fait qu'ils sont fiers d'être des Canadiens. Joignons-nous à